

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 23 avril 2026

Conseil municipal du 21 avril 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNÉ-HEINTZ, maire.

Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, REYMUND Antoine, RUCH Thomas, THIBAUT MEYER Sylvie, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia

Absents : MERCK Fanny qui donne pouvoir à Erné-Heintz Valentine, MARTINI Matthieu qui donne pouvoir à ZEISSLOFF Christian, KOPFF Carole qui donne pouvoir à JACOB Julie, MOYA Caroline qui donne pouvoir à LASTHAUS Sébastien

Secrétaire de séance : DUMONT Olivier

10. OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID). DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20260421-20262104-10-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Cair régional/départemental

délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne les membres suivants :

TITULAIRES

- Mme Fanny MERCK
- M. Denis KRENCKER
- Mme Julie JACOB
- M. Eric BURGER
- M. Daniel JAECK
- M. Frédéric BENTZ
- M. Rémy DIEBOLT
- M. Olivier DUMONT
- M. Matthieu MARTINI
- M. Jean-Marc WILLIG
- M. Sébastien LASTHAUS
- Mme Anne FREYSZ
- M. Freddy JACOB
- Mme Anne-Marie KRAEMER
- M. Bernard WENDLING
- M. Sullivan MOOTOOREVEN

SUPPLEANTS

- M. Antoine REYMUND
- Mme Carine BAUER
- M. Jean-Marc WALTER
- Mme Patricia ZEISSLOFF
- M. Jean-Marc URBAN
- M. Olivier RAPP
- Mme Caroline MOYA
- M. Thomas RUCH
- Mme Michelle GROSJEAN
- Mme Estelle DIEMER
- M. Christian ZEISSLOFF
- M. Nicolas NIESS
- M. Gérard ZIMMER
- M. Freddy BOHR

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Madame le Maire,

Valentine Erné-Heintz



Le secrétaire de séance,

Olivier DUMONT